



Bulletin d'Informations Municipales n° 151

Vendredi 19 février 2021

Mairie : 02 96 43 83 11
Fax : 02 96 43 91 05
Adresse : 4, rue de la Mairie -
22200 Plouisy
Mail : accueil@mairie-plouisy.fr
Site : www.mairie.plouisy.fr
Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
(fermée le mardi après-midi)
Le samedi de 8h30 à 12h15
(sauf Juillet et Août)

Permanences des élus

(sur rendez-vous)

- **Rémy GUILLOU**
Sur Rendez-Vous
- **Mireille LE PESSOT**
Jeudi de 10h à 12h
- **Jean-Claude LE BRAS**
Vendredi de 14h à 16h
- **Fabienne HAMEL**
Mardi de 14h à 16h
- **Mickaël TESSIER**
Lundi de 15h à 17h
- **Nathalie CRENN**
Lundi de 15h à 17h
- **Aurélie Le Saout**
Sur Rendez-Vous
- **Bruno Baccon**
Sur Rendez-Vous
- **Xavier Le Guen**
Sur Rendez-Vous

Bibliothèque:

02 96 44 16 51
Mercredi: 10h30-12h/14h30-18h
Vendredi: 16h-18h
Samedi: 10h-12h

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Pompiers : 18 au 112
Gendarmerie :
02 96 43 71 14

Services médicaux

Médecin :
02 96 21 00 51
Infirmières :
02 96 44 40 87

Pharmacies de service

Appeler le 3237 pour la pharmacie de garde

Taxis :

Ty Latace :
06 45 18 73 75
ARGOAT Taxi :
06 85 74 01 05

BIM (Bulletin d'Informations Municipales toutes les deux semaines)

Les annonces sont à déposer avant le lundi 12h en mairie.

Copyright-reproduction interdite
sauf autorisation expresse de la mairie de Plouisy

Arrêtés réglementant la circulation

Suite aux travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et eaux usées qui ont lieu du lundi 4 janvier au vendredi 2 avril 2021, des portions de rue sont barrées avec mise en place de déviation. Sont concernées Rue de Traou Nen, Rue du Croisic et giratoire de la Résistance. Les arrêtés sont publiés sur le site internet de la Mairie.

Mairie

En raison de la pandémie qui contraint certains agents à télétravailler, la mairie ne sera ouverte que deux samedis matins par mois : les 6 et 20 mars.

Bibliothèque – vacances de février

La bibliothèque sera fermée le vendredi 26 et samedi 27 février.

Bar Le Traou Nen

L'établissement sera fermé pour congés à partir du 22 février, réouverture le 1er mars.

Services jeunesse

Les vacances arrivent à grands pas. Pour occuper les jeunes de 12 à 17 ans, vous pouvez les inscrire aux activités proposées par le service jeunesse du secteur de Guingamp en appelant au 02 96 43 73 98 ou en envoyant un mail : jeunesse.guingamp@guingamp-paimpol.bzh
Toutes les activités sont proposées à des tarifs accessibles suivant une grille de tarifs en fonction du quotient familial des familles.

Nouveaux poèmes

Lors de vos promenades dans l'allée de hêtres, vous pourrez lire des poèmes écrits ou choisis par les membres du comité "culture" et quelques plouisyens ; un appel au choix d'un poème avait été lancé par la mairie l'année dernière lors du premier confinement. Colère, humour, tristesse, espoir sont les maîtres mots de ce parcours de lecture atypique.

Coupage de courant

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, ENEDIS a programmé des travaux qui entraîneront une coupure de courant de 10h45 à 12h00 route de Lannion le 1^{er} mars 2021.

Incident de collecte

Suite aux difficultés de circulation et de l'arrêté préfectoral interdisant la circulation des véhicules de plus de 7.5T sur les routes départementales, les collectes de déchets du vendredi 12 février ont été annulées et ne seront pas reprogrammées.

Dans l'attente du prochain passage, les habitants concernés peuvent :

- se rendre en mairie pour récupérer des sacs jaunes,
- se rendre dans l'une des déchèteries du territoire pour vider le surplus d'emballage ou récupérer des sacs jaunes,
- déposer leurs déchets dans les points d'apports volontaires les plus proches,
- stocker leurs déchets dans les sacs jaunes disponibles en déchèterie en attendant la prochaine collecte prévue le 26 février.

Bacs de déchets

La qualité des bacs jaunes se dégrade et cela impacte directement le travail de nos opérateurs de tri.

Nous vous rappelons qu'il est important de respecter les consignes de tri.



Incivilités au Champ de tir

La mairie rappelle que l'ensemble des chemins de randonnées et d'exploitations sont formellement interdits aux quads et motos, sauf usage agricole. Malgré cette interdiction, la circulation d'engins a une nouvelle fois été constatée et plainte a été déposée à la gendarmerie à l'encontre du véhicule figurant sur la photo.



Urbanisme

Déclaration préalable accordée à :

- VINCENT André – Construction appentis débarras – 1 les Quatre Vents

Etat Civil

PACS :

- M. L'OSTELIER Jean Paul et Mme ROT Catherine – domiciliés au 2 Pen An Rhun

Décès :

- M. CARADEC Bernard, 73 ans, domicilié 6 Pen An Crech

Menus de la cantine



Plouisy sous la neige

